

# PROCES VERBAL

DE DEPOUILLEMENT



CDG50

**Commission Administrative Paritaire - CDG50 - CAP B**

**ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022**

**Commission Administrative Paritaire**

DU JEUDI 01 DÉCEMBRE 2022, 08:00 H AU JEUDI 08 DÉCEMBRE 2022, 17:00 H




## Dépouillement du scrutin

Nombre d'électeurs inscrits				779
	Sous enveloppe	Electronique	Total	
Nombre de votants	0	336	336	
Nombre de votes exprimés	0	316	316	
Nombre de votes blancs	0	20	20	
Nombre de votes nuls	0	0	0	
Taux de participation				43,13%

Observations éventuelles :

Rappel : Le bureau de vote contrôle que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique et par correspondance correspond au nombre de votants de la liste d'émargement électronique.

## Résultats obtenus par chaque liste

Syndicat	Libellé	Nombre de voix
	Liste CGT 50	105
	Liste FA-FPT 50	124
	Liste CFDT 50	87

## Répartition et attributions des sièges

	Total
Nombre de représentants titulaires à élire	7
Nombre de représentants suppléants à élire	7

## Calcul du quotient électoral

$$\text{Quotient électoral} = \frac{\text{Nombre de suffrages exprimés}}{\text{Nombre de sièges titulaires à pourvoir}} = \frac{316}{7} = \boxed{45,14}$$

## Répartition des sièges au quotient

$$\frac{\text{Nombre de suffrages obtenus par liste}}{\text{Quotient électoral}} = \boxed{\text{Nombre de siège(s) obtenu(s) par liste}}$$

	Suffrages obtenus	Siège(s)
Liste CGT 50	105	2
Liste FA-FPT 50	124	2
Liste CFDT 50	87	1
<b>Total des sièges attribués</b>		<b>5</b>

5 sièges attribués au quotient

2 sièges restent à pourvoir à la plus forte moyenne

## Répartition des sièges restant à la plus forte moyenne

$$\frac{\text{Nombre de voix}}{\text{Nombre de sièges attribués} + 1} = \boxed{\text{Moyenne de la liste}}$$

### Attribution du 1er siège supplémentaire

	Moyenne de la liste	Siège
Liste CGT 50	35	0
Liste FA-FPT 50	41,33	0
Liste CFDT 50	43,5	1




Le 1er siège restant est attribué à la liste ayant le plus fort résultat

### Attribution du 2ème siège supplémentaire

	Moyenne de la liste	Siège
Liste CGT 50	35	0
Liste FA-FPT 50	41,33	1
Liste CFDT 50	29	0

Le 2ème siège restant est attribué à la liste ayant le plus fort résultat




### Proclamation des résultats

Syndicat	Libellé	Nombre de siège(s)
	Liste CGT 50	2
	Liste FA-FPT 50	3
	Liste CFDT 50	2
<b>Total</b>		<b>7</b>

#### Règle spécifique en cas d'égalité

Lorsque pour l'attribution d'un siège des listes obtiennent la même moyenne, le siège est attribué à la liste qui a recueilli le plus grand nombre de voix. Si les listes en cause ont recueilli le même nombre de voix, le siège est attribué à celle qui a présenté le plus grand nombre de candidats au titre de l'instance. Si plusieurs de ces listes ont obtenu le même nombre de voix et ont présenté le même nombre de candidats, le siège est attribué par voie de tirage au sort.

Candidats élus en qualité de :

7 sièges titulaires à pourvoir - 7 sièges pourvus				
Syndicat	Sièges	Tit/Sup	Prénom Nom	Fonction
	2	Titulaire	Yves-Marie TARDIF	éducateur des APS principal de 1ère classe
		Titulaire	Johann HELAINE	animateur
		Suppléant	Dominique CHARONDIERE	animateur principal de 2ème classe
		Suppléant	Nathalie MARION	rédacteur principal de 2ème classe
	3	Titulaire	Antoine KOELH	assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe
		Titulaire	Valérie BERNARD	rédacteur
		Titulaire	Liliane LORANT-LEBAHY	rédacteur
		Suppléant	Bertrand FAUDEMÉR	technicien principal de 1ère classe
		Suppléant	Anita LELANDAIS	rédacteur
		Suppléant	Christine SANSON	rédacteur principal de 1ère classe
	2	Titulaire	Irène GODARD	assistant de conservation principal de 2ème classe
		Titulaire	Carmelo SCAGLIOLA	technicien principal de 2ème classe
		Suppléant	Chantal MICHEL	auxiliaire de puériculture de classe supérieure
		Suppléant	Lydia THOMAS GONORT	rédacteur principal de 2ème classe

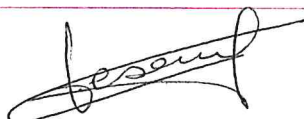
Observations et contestations éventuelles

Signatures des responsables

Le présent procès-verbal, dressé et clos en 2 exemplaires le jeudi 8 décembre 2022, a été, après lecture, signé par les membres du bureau de vote après mention de leur nom et prénom.

Paris, jeudi 8 décembre 2022

La Présidente,



Christine Lesouef

La Secrétaire,



Marlène Girod

Pour la CFDT Interco Manche,



Thierry Botella

Pour la CGT,



Véronique Lepotier

Pour la FA-FPT,

Christine Sanson

Pour le SNDGCT,



Jérôme Deschênes

Pour l'UNSA Territoriaux 50,

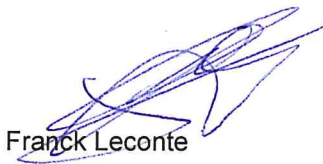


Hugues Simon

Pour la CFTC,

Denis Maurouard

Pour FO,



Franck Leconte